



REGLEMENT SPORTIF

6^{ème} SLALOM NIMES-DELTA

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GARD CEVENNES

Organise les 12 et 13 Novembre 2022 avec le concours de la VILLE DE NIMES et de NIMES-METROPOLE

Un slalom dénommé : 6^{ème} SLALOM NIMES - DELTA

Cette compétition compte pour la Coupe de France des slaloms 2023, le Challenge de la ligue Occitanie-Méditerranée des slaloms 2022 et le Challenge ASA Gard Cévennes 2022.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie-Méditerranée sous le numéro **S7/2022** et sous le permis d'organisation FFSA n° 568 en date du mercredi 10/08/2022.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom	Licence n°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean François RAVIER	196469
Commissaires Sportifs	Guy MALLEMANCHE Jean Charles GASPERINI	1254 107100
Directeur de Course	Ernest DIBERARDINO	7100
Directeur de Course Adjoint	Isabelle RAVIER	196916
Chargés des relations avec les concurrents	Alain BASTID	155491
Commissaires Techniques Responsable	Jean GHENO	31781
Commissaires techniques	Maurice PIZOT Christian MANGEMATIN	207621 6507
Chronométrateur	Michele JOLY DEGARDIN Sophie LIMOUZY	197168 243147
Relation Presse	Patrice MARIN	173947

Nombre de postes de commissaires : 16 Nombre de commissaires : 34

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 8 novembre 2022 à 20h.

Publication de la liste des engagés le jeudi 10 novembre 2022

Vérifications administratives le samedi 12 novembre 2022 de 9h à 12h

115 Av. Amédée Bollé (km Delta – Nîmes)

Vérifications techniques le samedi 12 novembre 2022 de 9h15 à 12h15

115 Av. Amédée Bollé (km Delta – Nîmes)

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le samedi 12 novembre 2022 à 11h.

115 Av. Amédée Bollé (km Delta – Nîmes)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 7 novembre 2022 à 13h00

Briefing oral des Commissaires à 13h, samedi 12 novembre 2022.

Accès circuit pour reconnaissances pédestre de 12h15 à 13h15, samedi 12 novembre 2022.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Briefing oral obligatoire avec émargement des pilotes à 13h15, samedi 12 novembre 2022.

Essais le samedi 12 novembre 2022 à partir de 14h00.

Essais libres le dimanche 13 novembre 2022 à partir de 8h30 et jusqu'à 10h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 7 novembre 2021 à 10h15

Course :

- 1^{ère} manche le dimanche 13 novembre 2022 de 10h15 à 11h45
- 2^{ème} manche le dimanche 13 novembre 2022 de 13h à 14h30
- 3^{ème} manche le dimanche 13 novembre 2022 de 14h45 à 16h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 13 novembre 2022, 30' après l'arrivée du dernier concurrent.

115 Av. Amédée Bollé (km Delta – Nîmes)

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Cours De Dion Bouton (km Delta – Nîmes)

Remise des prix le dimanche 13 novembre 2022, 30' après l'affichage des résultats provisoires.

Av. Amédée Bollé (km Delta – Nîmes)

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

BJH Auto – 1350 Rte de Montpellier – 30540 MILHAUD

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Carte grise valide et attestation d'assurance pour les loisirs.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les relations concurrents (CRAC) sont à la disposition des pilotes pour tout renseignement, remarque ou réclamation, il leur est donc interdit de perturber par leur présence la direction de course ou le collège des commissaires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA GARD CEVENNES – Impasse du Doubs – 30900 NIMES

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 8 novembre 2022 à 20h.

Les frais de participations seront fixés à 220€ (110€ avec publicité organisateur)

Les frais de participations seront réduits à 180€ (90€ avec publicité organisateur) pour les engagements des licenciés ASA Gard Cévennes.

Pour les engagements avec Titre de participation (licence à la journée) les frais sont de 320€ réduits à 160€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les titres de participations : Joindre obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile.

Tous les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition ou de supprimer la remise des prix en numéraires, les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.4P. CIRCULATION

Les mécaniciens dûment identifiés seront autorisés à accompagner leur pilote en pré-grille mais pas dans la zone départ et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms 2022 (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms 2022.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms 2022.

- Publicité obligatoire et optionnelle précisées par un aditif de l'organisation avant les vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Nîmes - Delta

à le parcours suivant (voir plan joint)

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Cours De Dion Bouton (km Delta – Nîmes) puis Av. Amédée Bollé

Arrivée : Cours De Dion Bouton (km Delta – Nîmes)

Longueur du parcours : 1400 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés Rue Etienne Lenoir (km Delta-Nîmes)

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h, le vendredi 11 novembre 2021

Les remorques devront être garées Rue Etienne Lenoir (km Delta-Nîmes)

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera placé 115 Av. Amédée Bollé (km Delta – Nîmes)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

115 Av. Amédée Bollé (km Delta – Nîmes)

Téléphone 06 18 91 87 09

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing oral obligatoire avec émargement des pilotes à 13h15, samedi 12 novembre 2022.

7.3P. COURSE

Les départs seront donnés aux feux.

L'ordre de départ se fera selon la réglementation des slaloms 2022.

VHC, Classic, Loisir et Fo'Car partiront avant le slalom moderne.

Le départ d'un concurrent ne sera donné que lorsque le concurrent précédent aura passé la ligne d'arrivée.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes de pénalité.
- Autres pénalités : voir réglementation Slaloms FFSA 2022

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 115 Av. Amédée Bollé le dimanche 13 novembre 2022, 30' après l'arrivée du dernier concurrent,

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général : 1^{er} 100€, 2^{ème} 80€, 3^{ème} 50€

Classes : 40€ au premier de chaque classe (y compris loisir, vh et classic) si au moins deux partants dans la classe.

Féminine : 40€ à la première si au moins deux partantes.

Les prix ne sont pas cumulables.

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent classé.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

SLALOM DE NIMES-DELTA

SENS DE LA COURSE Carte 1



SLALOM DE NIMES-DELTA

SENS DE LA COURSE Carte 2

